Wallonie | Certificat PEB

Bâtiment résidentiel existant

Numéro :	20261018003896
Établi le :	18/10/2026
Validité maximale :	18/10/2036

ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE DE MON LOGEMENT DANS SON ÉTAT ACTUEL

Informations générales

Adresse :	**Rue de la Source (CT), 22** **6010 Couillet**
Logement certifié comme :	**Maison unifamiliale** **1 façade libre**
Date de construction :	**Inconnue**
Parcelle cadastrale :	**52014B0462/00R090**
Date d'octroi du permis de bâtir :	**Inconnue**
Référence du permis :	-



Performance énergétique et indicateurs spécifiques

PEB **F**

Performance de l'enveloppe	MÉDIOCRE
Performance des installations de chauffage	SATISFAISANTE
Performance des installations d'eau chaude sanitaire	MÉDIOCRE
Système de ventilation	AUCUN
Utilisation d'énergies renouvelables	NON

Version du protocole : 01-sept.-2026
Version du logiciel de calcul : 5.0.2

Évaluation énergétique

Surface de plancher chauffé (A_{Ch}) :		**84 m²**
Consommation finale d'énergie :		**34 965 kWh/an** **418 kWh/m².an**
Consommation totale d'énergie primaire (E_{Total}) :		**36 902 kWh/an**
Consommation spécifique d'énergie primaire (E_{Spec}) :	F	**442 kWh/m².an**
Énergie renouvelable produite sur site :		**0 %**

Impact sur le changement climatique

Émissions de CO_2 totales, sur le cycle de vie du bâtiment :	-
Émissions de CO_2 opérationnelles, lors de l'utilisation du bâtiment :	**83 kg CO_2/m².an**

Certificateur

Certifié par **PISETTA Jean-François**

Certificateur agréé n° **CERTIF-P2-01083**

Signature du certificateur

Digitally signed by Jean-François Pisetta (Signature)
Date: 2026.10.18 11:33:51 CEST
Reason: PACE

Wallonie | Certificat PEB

Bâtiment résidentiel existant

Numéro :	20261018003896
Établi le :	18/10/2026
Validité maximale :	18/10/2036

MON PARCOURS DE RÉNOVATION VERS LE LABEL A

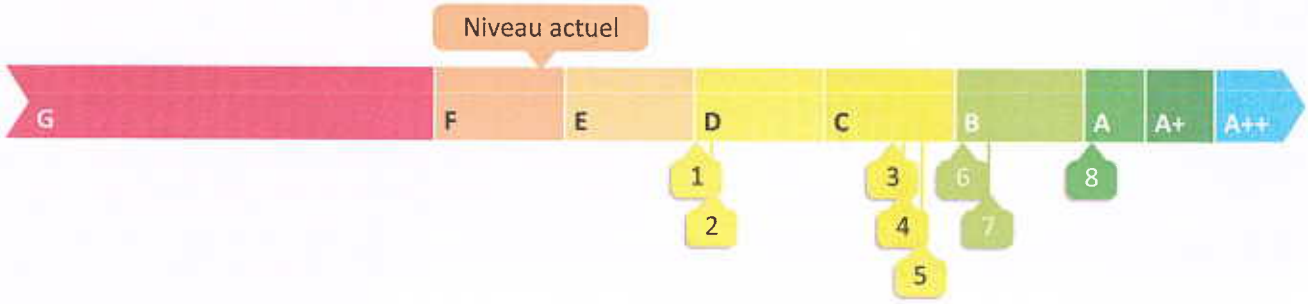

DÉTAIL DES ÉTAPES

Étapes [1]	Éléments concernés	Mesures	Label avant	Label après	Prix indicatif [2] moyen (HTVA)
1	Toitures présentant un niveau d'isolation très insuffisant	42 m² de toitures à isoler	F	D	2.400 - 6.500 €
2	Ouvertures présentant un niveau d'isolation très insuffisant	3 m² d'ouvertures à remplacer	D	D	2.200 - 3.800 €
3	Murs présentant un niveau d'isolation très insuffisant	64 m² de murs à isoler	D	C	10.800 - 24.800 €
4	Ouvertures présentant un niveau d'isolation insuffisant	4 m² d'ouvertures à remplacer	C	C	1.900 - 3.400 €
5	Murs présentant un niveau d'isolation insuffisant	12 m² de murs à isoler	C	C	1.700 - 3.400 €
6	Étanchéité à l'air et ventilation	Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air et mise en place d'un système de ventilation type C+	C	B	1.700 - 2.100 €

SUITE DES ÉTAPES SUR LA PAGE SUIVANTE

(1) L'ordre des étapes proposées est défini automatiquement par le logiciel, notamment en fonction de l'importance des déperditions. Pour un parcours rénovation personnalisé, faites appel à un auditeur logement.
(2) Ce parcours de rénovation intègre des intervalles de prix des travaux. En effet, selon la technique de rénovation choisie, le prix peut sensiblement varier. Voir la dernière page du certificat pour plus de précisions sur ce qui est compris ou pas dans ces estimations.
(3) Voir la dernière page de ce document pour comprendre l'objectif du parcours de rénovation vers le label A.

Wallonie | Certificat PEB

Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20261018003896
Établi le : 18/10/2026
Validité maximale : 18/10/2036

MON PARCOURS DE RÉNOVATION VERS LE LABEL A

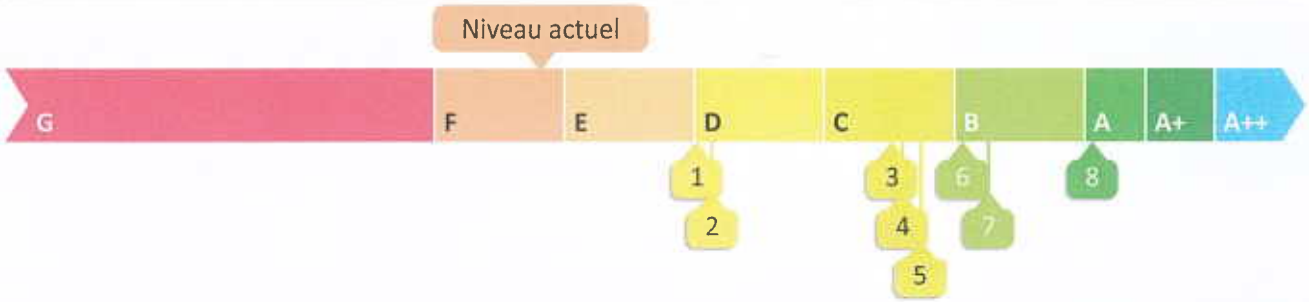

DÉTAIL DES ÉTAPES

Étapes [1]	Éléments concernés	Mesures	Label avant	Label après	Prix indicatif [2] moyen (HTVA)
7	Chauffage et eau chaude sanitaire	Remplacer le système de chauffage par un poêle à pellets récent. Remplacer le système pour l'eau chaude sanitaire par un boiler thermodynamique.	B	B	7.200 - 9.000 €
+					
8	Énergies renouvelables	Installation photovoltaïque 4 kWc	B	A	5.900 - 7.200 €

ESTIMATION DES TRAVAUX VERS LE LABEL PEB A [3]

Budget indicatif moyen (HTVA) pour atteindre le label PEB A pour ce logement :
33.800 - 60.200 € [2]

(1) L'ordre des étapes proposées est défini automatiquement par le logiciel, notamment en fonction de l'importance des déperditions. Pour un parcours rénovation personnalisé, faites appel à un auditeur logement.
(2) Ce parcours de rénovation intègre des intervalles de prix des travaux. En effet, selon la technique de rénovation choisie, le prix peut sensiblement varier. Voir la dernière page du certificat pour plus de précisions sur ce qui est compris ou pas dans ces estimations.
(3) Voir la dernière page de ce document pour comprendre l'objectif du parcours de rénovation vers le label A.

COMPRENDRE ET ANALYSER L'ÉVALUATION ÉNERGETIQUE DE MON LOGEMENT

Le volume protégé

Description du volume protégé du logement par le certificateur :

Le volume protégé comprend l'ensemble du bâtiment à l'exception des combles non accessibles lors de ma visite.

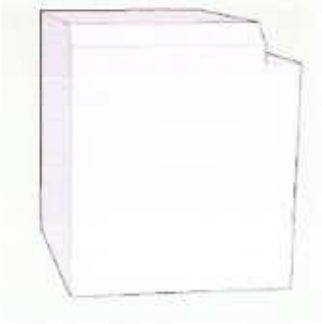

Illustration du volume protégé

Le volume protégé de ce logement est de 231 m³.

La surface de plancher chauffé

La surface de plancher chauffé de ce logement est de 84 m².

La consommation annuelle d'énergie primaire

La consommation annuelle théorique d'énergie primaire de ce logement est de 36 902 kWh.

La consommation d'énergie et le label énergétique

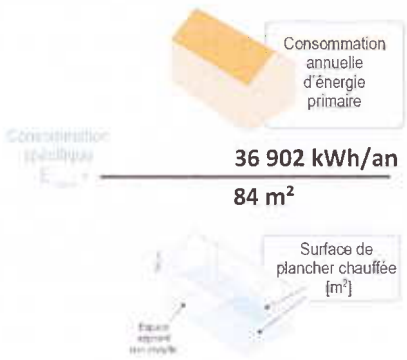

La consommation spécifique de ce logement est de 442 kWh/m².an.

Le label correspondant est : PEB F

ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DE L'ENVELOPPE

MÉDIOCRE : 252 kWh/m².an

La performance de l'enveloppe est évaluée en fonction des besoins à l'intérieur du logement (mais n'est pas directement besoins nets en énergie pour le chauffage).
Ces besoins :
- correspondent à la quantité d'énergie à prévoir pour le système de chauffage, pour maintenir le bâtiment à la température dépendant principalement de la qualité de l'enveloppe du logement, à savoir de l'isolation thermique des parois, de l'étanchéité à l'air, de la qualité du système de ventilation, de la compacité du logement et de son orientation (apports solaires).

DESCRIPTION DE L'ENVELOPPE = 69% des déperditions

Code	Nom	Type	Surface	Présence isolation (4)	Preuves	Valeur U (W/m²K)	Évaluation	% de déperditions	Recommandations	Valeur U visée (W/m²K)	Étape rénovation
Ensemble des toitures = 22% des déperditions											
T11	Toiture inclinée - isolation inconnue - 2 LA	Toiture en pente	3 m²	Inconnu	-	2,4	Isolation très insuffisante	2%	À isoler	0,2	1
T33	Toiture sur Espace Non Chauffé - isolation inconnue	Plafond contre espace non chauffé	39 m²	Inconnu	-	2,1	Isolation très insuffisante	21%	À isoler	0,2	1

(4) Codes relatifs aux isolants : CELL = cellulose, CG = verre cellulaire, CH = chaume, EPS = polystyrène expansé, FV = fibres végétales, ICB = liège, MW = laine minérale, PEF = polyéthylène extrudé, PF = mousse phénolique, PRB = produit réfléchissant à bulles, PRM = produit réfléchissant multicouche, PUR/PIR = Polyuréthane, XPS = polystyrène extrudé

ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DE L'ENVELOPPE (suite)

DESCRIPTION DE L'ENVELOPPE

Code	Nom	Type	Surface	Présence isolation (4)	Preuves	Valeur U (W/m²K)	Évaluation	% de déper-ditions	Recomman-dations	Valeur U visée (W/m²K)	Étape rénova-tion
Ensemble des ouvertures = 7% des déperditions											
F1	Porte - Avant	Porte	2 m²	-	-	3,64	Performance très insuffisante	2%	À remplacer	1,3	2
F5	Trappe grenier	Porte vers espace non chauffé	0 m²	-	-	2,74	Performance très insuffisante	< 1%	-	-	
F9	Fenêtre Bois - Simple Vitrage	Fenêtre bois Simple vitrage	1 m²	-	-	5	Performance très insuffisante	2%	À remplacer ou revitrer	1,3	2
F2	Porte - Arrière	Porte	1 m²	-	-	2,12	Performance insuffisante	< 1%	-	-	
F10	Fenêtre Bois - Double vitrage	Fenêtre bois Double vitrage	3 m²	-	-	3,1	Performance insuffisante	3%	À remplacer ou revitrer	1,3	4
F25	Fenêtre cuisine	Fenêtre vers espace non chauffé	0 m²	-	-	1,78	Performance insuffisante	< 1%	À remplacer	1,16	4

(4) Codes relatifs aux isolants : CELL = cellulose, CG = verre cellulaire, CH = chaume, EPS = polystyrène expansé, FV = fibres végétales, ICB = liège, MW = laine minérale, PEF = polyéthylène extrudé, PF = mousse phénolique, PRB = produit réfléchissant à bulles, PRM = produit réfléchissant multicouche, PUR/PIR = Polyuréthane, XPS = polystyrène extrudé

ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DE L'ENVELOPPE (suite)

DESCRIPTION DE L'ENVELOPPE

Code	Nom	Type	Surface	Présence isolation (4)	Preuves	Valeur U (W/m²K)	Évaluation	% de déper-ditions	Recomman-dations	Valeur U visée (W/m²K)	Étape rénova-tion
Ensemble des murs								= 33% des déperditions			
M8	Mur Façade 1	Mur plein	22 m²	Non	-	1,4	Isolation très insuffisante	8%	À isoler	0,2	3
M9	Mur Façade 2	Mur plein	11 m²	Non	-	1,5	Isolation très insuffisante	4%	À isoler	0,2	3
M10	Mur Pignon	Mur plein	18 m²	Non	-	1,8	Isolation très insuffisante	8%	À isoler	0,2	3
M36	Espace Non Chauffé - Paroi Légère	Mur contre espace non chauffé	4 m²	Non	-	2,1	Isolation très insuffisante	2%	À isoler	0,2	3
M47	MUR BORGNE	Mur plein	9 m²	Non	-	2	Isolation très insuffisante	5%	À isoler	0,2	3
M30	Espace non chauffé - 38	Mur contre espace non chauffé	0 m²	Non	-	1,3	Isolation insuffisante	< 1%	À isoler	0,2	5
M48	MUR ENTERRE	Mur enterré	1 m²	Non	-	1,3	Isolation insuffisante	< 1%	À isoler	0,2	5
M50	Mur arrière - rdc	Mur plein	6 m²	Non	-	1	Isolation insuffisante	1%	À isoler	0,2	5
M51	Mur espace non chauffé	Mur contre espace non chauffé	5 m²	Non	-	0,95	Isolation insuffisante	1%	À isoler	0,2	5
M49	MUR ENTERRE II	Mur enterré	15 m²	Non	-	0,69	Isolation légèrement insuffisante	3%	-	-	

(4) Codes relatifs aux isolants : CELL = cellulose, CG = verre cellulaire, CH = chaume, EPS = polystyrène expansé, FV = fibres végétales, ICB = liège, MW = laine minérale, PEF = polyéthylène extrudé, PF = mousse phénolique, PRB = produit réfléchissant à bulles, PRM = produit réfléchissant multicouche, PUR/PIR = Polyuréthane, XPS = polystyrène extrudé

ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DE L'ENVELOPPE (suite)

DESCRIPTION DE L'ENVELOPPE

Code	Nom	Type	Surface	Présence isolation (4)	Preuves	Valeur U (W/m²K)	Évaluation	% de déper-ditions	Recomman-dations	Valeur U visée (W/m²K)	Étape réova-tion
Ensemble des planchers								=7% des déperditions			
P4	Plancher sur SOL	Plancher sur sol	42 m²	Inconnu	-	0,7	Isolation légèrement insuffisante	7%	-	-	

(4) Codes relatifs aux isolants : CELL = cellulose, CG = verre cellulaire, CH = chaume, EPS = polystyrène expansé, FV = fibres végétales, ICB = liège, MW = laine minérale, PEF = polyéthylène extrudé, PF = mousse phénolique, PRB = produit réfléchissant à bulles, PRM = produit réfléchissant multicouche, PUR/PIR = Polyuréthane, XPS = polystyrène extrudé

ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DE L'ENVELOPPE (suite)

VENTILATION — = 23% des déperditions

	Locaux secs	OAR ou OAM (5)	Locaux humides	OER ou OEM (5)	Évaluation	% de déper-ditions	Recommandation	Étape rénova-tion
La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement.	Séjour Chambre 1 Chambre 2	aucun aucun aucun	Salle de bain Cuisine ouverte Toilette 1	aucun aucun aucun	Absence de système de ventilation	23%	Mettre en place un système C «à la demande» composé de grilles d'amenées d'air dans les châssis des locaux secs (OAR) et d'extracteurs d'air sur hygrostat dans les locaux humides (OEM).	6

ÉTANCHÉITÉ À L'AIR — = 8% des déperditions

	Description	Évaluation	% de déper-ditions	Recommandation	Étape rénova-tion
Une mauvaise étanchéité à l'air contribue à une consommation énergétique plus importante.	Le niveau d'étanchéité à l'air peut être objectivé par la réalisation d'un test d'étanchéité à l'air appelé aussi «Blower Door Test». Il permet de quantifier la quantité d'air qui s'enfuit par les «trous» de l'enveloppe (dessous de portes, raccords entre les parois, ...) et d'identifier les fuites d'air principales. Absence de test réalisé pour ce logement.	En l'absence de test : « Valeur par défaut défavorable de 12 $m^3/(h.m^2)$ considérée »	8%	Soigner l'étanchéité à l'air lors des travaux, réaliser un test d'étanchéité à l'air et valoriser son résultat.	6

BILAN DES DÉPERDITIONS

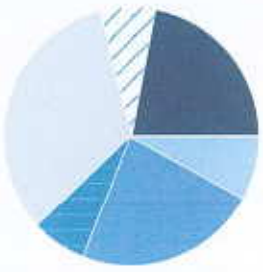

Toitures	22%
Ouvertures	7%
Murs	33%
Planchers	7%
Ventilation	23%
Étanchéité à l'air	8%

(5) Les locaux secs doivent être équipés d'ouvertures d'alimentations réglables (OAR) ou d'ouvertures d'alimentation mécaniques (OAM). Les locaux humides doivent être équipés d'ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou d'ouvertures d'évacuation mécaniques (OEM).

ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DES SYSTÈMES

Performance des installations de chauffage

SATISFAISANTE — **63% de rendement**

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

MÉDIOCRE — **25% de rendement**

Utilisation d'énergies renouvelables

DESCRIPTION DES SYSTÈMES

Type	Description	Évaluation de la source d'énergie	Évaluation de la performance	Recommandations	Étape rénovation
Chauffage local	Poêle, gaz naturel, date de fabrication inconnue (1)	Le système existant fonctionne avec de l'énergie fossile et devra dès lors être remplacé à moyen terme	Le système existant présente un rendement satisfaisant	Remplacer le poêle par un poêle à pellets récent.	7
Production d'eau chaude sanitaire avec stockage	Production avec stockage par résistance électrique Bain ou douche, moins de 1 m de conduite	Le système existant utilise une énergie pouvant être d'origine renouvelable (électricité)	Le système existant présente un rendement médiocre	Remplacer le système existant par un boiler thermodynamique (pompe à chaleur eau chaude sanitaire)	7
Production d'énergie : Photovoltaïque		-	-	Mettre en place une installation photovoltaïque de min 4 kWc	8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Parcours de rénovation vers le label PEB A

*Selon les prescriptions européennes, la classe PEB d'un bâtiment s'évalue sur une échelle allant du Label A au Label G. Le **Label PEB A correspond aux bâtiments à émissions nulles**, c'est-à-dire **sans recours aux énergies fossiles**. C'est la raison pour laquelle, pour atteindre ce Label A, quel que soit le rendement de vos systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire, s'ils sont alimentés par des énergies fossiles, une recommandation correspondra à leur remplacement par des systèmes décarbonés à haut rendement.*
Un calendrier d'objectifs de label permettra de réglementer l'amélioration progressive des logements existants.
Le parcours de rénovation présenté dans ce certificat vous permet déjà de visualiser l'impact des travaux, étape par étape, sur le résultat de votre certificat PEB.

Energie primaire

***L'énergie primaire**, c'est l'énergie qui est prélevée à la planète. Les pertes pour transformer les «matières premières énergétiques» en énergie utilisable dans le logement sont prises en compte.*
L'électricité est fortement impactée par cette prise en compte car les pertes de transformation en centrale sont très importantes : en effet, pour obtenir 1 kWh d'électricité sur le réseau, il faut consommer 2,5 kWh d'énergie primaire.
Actuellement, pour les autres énergies utilisées dans le logement, la méthode de calcul considère les pertes de transformations comme négligeables.

Importance des preuves acceptables

Qu'il s'agisse du certificat de la situation existante ou des mises à jour après travaux, le certificateur ne pourra valoriser dans le certificat que les éléments qu'il peut constater visuellement ou pour lesquels vous disposez de preuves dites «acceptables».
*Il est dès lors essentiel de **conserver des preuves de tous les travaux réalisés** mais aussi, si nécessaire, de réaliser des sondages pour justifier de la situation de départ si des isolants sont déjà présents dans le logement. La liste des preuves acceptables est disponible sur le site https://energie.wallonie.be ou auprès de votre certificateur.*

Estimation du prix des travaux

*Le certificat intègre une première estimation du prix des travaux proposés pour atteindre le Label PEB A. Le prix est présenté sous forme d'un intervalle pour tenir compte des **différentes techniques d'isolation** possibles. Toutes les techniques de rénovation ne sont pas applicables à toutes les situations. Il se peut dès lors que les prix réels diffèrent de façon plus ou moins importante de ces **estimations qui ne sont qu'indicatives**.*
Les prix considérés, correspondant à une estimation basée sur les prix du marché, incluent l'isolation et les finitions. Ils n'incluent pas les éventuels travaux techniques liés (déplacement d'équipements électriques par exemple), ni les frais généraux spécifiques (échafaudages, frais de voiries,...).
*Selon les travaux retenus, un **permis d'urbanisme** pourrait être nécessaire. Renseignez vous auprès du service urbanisme de votre commune. Les frais d'établissement de plans et de suivi des travaux par un architecte ne sont pas non plus inclus.*
***Des aides** peuvent contribuer au financement de vos travaux. Toutes les informations sont disponibles sur le site : https://logement.wallonie.be*

Pour des conseils personnalisés

Si vous souhaitez bénéficier de conseils personnalisés et adaptés aux contraintes techniques de votre logement ou si vous souhaitez analyser la combinaison d'autres travaux pour atteindre le label PEB A, faites appel à un auditeur logement. Il vous aidera également à affiner l'estimation des travaux sur base des techniques de rénovation retenues.
La mission des auditeurs est payante, mais elle peut être prise en charge dans les aides évoquées ci dessus.
La réalisation d'un audit peut aussi être une condition d'accès préalable à certaines aides pour des travaux.

Audit Logement

La liste des auditeurs agréés est disponible sur le site http://energie.wallonie.be

Wallonie énergie Guichets

Les guichets de l'énergie sont également à votre disposition pour répondre gratuitement à vos questions et vous aider à comprendre votre certificat PEB